

Obtenir le CESS via les jurys



Quelles que soient les raisons qui ont poussé à arrêter ses études, il y a moyen de rattraper tout ça en passant les Jurys de la Communauté française. Mais c'est quoi au fait ces jurys ? Et comment s'y prépare-t-on ?

Le CESS

Le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) est délivré par la Communauté française Wallonie Bruxelles au terme des études secondaires supérieures de plein exercice. Il permet de poursuivre des études de niveau supérieur ou universitaire. Son obtention se fait lors de la réussite de la 6^e secondaire de l'enseignement général, technologique et technique ainsi qu'après la 7^e secondaire de l'enseignement professionnel.

Les jurys

Trois CESS sont proposés en trois épreuves. Il faut avoir 16 ans lors de l'inscription. L'examen se fait à Bruxelles ou au sein de l'école de promotion sociale.

Pour le CESS général :

- 1^{re} épreuve portant sur le français et les maths ;
- 2^e épreuve portant sur l'histoire, la géo et une première langue ;
- 3^e épreuve portant sur une liste de matières au choix devant totaliser 10 points: chaque matière représente un total de 2 à 6 points. Ex: latin(4), sciences générales(6).

Pour le CESS technologique - technique - artistique :

- 1^{re} épreuve portant sur les cours généraux ;
- 2^e épreuve portant sur les cours techniques théoriques ;
- 3^e épreuve portant sur les cours techniques pratiques.

Pour le CESS professionnel :

- 1^{re} épreuve portant sur les cours généraux dont certaines branches sont obligatoires et d'autres au choix ;
- 2^e épreuve portant sur les cours techniques théoriques ;
- 3^e épreuve portant sur les cours techniques pratiques.

Coût et durée

Les frais sont de 50€ par session. Gratuit pour les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant de l'aide du CPAS.

Deux sessions sont organisées par année, généralement aux mois d'août et de février.

Comment s'y préparer ?

Il faut savoir que cette filière est étalée et ne fait donc pas gagner de temps. Il est possible de se préparer au passage du jury **seul** avec ses notes personnelles complètes, correctes et conformes. Certains **cours de promotion sociale** proposent de passer le CESS général au sein de l'établissement après l'année préparatoire. Une dispense du droit d'inscription existe pour les demandeurs d'emploi mais le niveau des personnes peut varier très fort. Certaines personnes majeures optent pour **l'enseignement secondaire de plein exercice** qui offre un rythme de travail régulier, les infrastructures de l'école ainsi que les allocations familiales jusqu'à 25 ans. Il faut cependant répondre aux conditions d'inscription.

L'enseignement privé n'est pas en reste avec des cours qui peuvent aider l'élève dans son acquisition du CESS via les jurys (le CESS privé n'étant pas reconnu par les autorités compétentes en matière d'enseignement).

Plus d'info

Inscriptions et renseignement sur le site des jurys :

<http://www.jurys.cfwb.be/accueil.asp>

070 233 444

www.inforjeunes.be